

Procès Abdeslam - Le président d'Avocats.be demande au ministre Jambon "de se taire"

BRUXELLES 11/02 19:54 (BELGA)

Avocats.be, l'Ordre des barreaux francophones et germanophone, a demandé dimanche au ministre de l'Intérieur Jan Jambon (N-VA) "de se taire" après la sortie médiatique de ce dernier dans laquelle il estime incompréhensible que l'avocat de Salah Abdeslam ait demandé l'irrecevabilité des poursuites pour son client lors du procès de la fusillade à Forest.

"L'impartialité est à la base de la séparation des pouvoirs", rappelle ainsi son président Jean-Pierre Buyle.

"Il est inacceptable que le ministre de l'Intérieur intervienne dans un dossier judiciaire en cours!", dénonce-t-il. "Qu'il s'occupe de la police et de la sécurité et laisse les avocats s'occuper du droit. Ceux-ci sont les seuls garants du respect des lois", ajoute-t-il. Que chacun fasse son métier dans un Etat de droit, résume-t-il.

Le président d'Avocats.be constate d'ailleurs une évolution assez lente dans le manque de respect des pouvoirs exécutif et législatif vis-à-vis du judiciaire. Il a ainsi déjà relevé plusieurs éléments allant dans ce sens ces dernières années, évoquant notamment les demandes de levée d'immunité parlementaire sur lesquelles plusieurs parlements ont eu à se prononcer.

"La manière dont on traite la justice n'est pas admissible", conclut Jean-Pierre Buyle.

Le ministre de l'Intérieur semble ignorer ce qu'est le rôle d'un avocat, avait réagi plus tôt dimanche l'Ordre des barreaux flamands. "Il appartient au juge, et non au ministre, de contrôler s'il y a un vice de procédure. Le juge ne peut être mis sous pression par qui que ce soit", avait souligné cet organe.